



# NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

## 2<sup>ème</sup> Rencontre du 3 décembre 2004

### **La direction continue sur le projet de suppression**

Lors de cette réunion, après avoir fait un récapitulatif de leurs propositions et de celles des organisations syndicales responsables, la direction nous soumet une nouvelle mouture du projet.

- 1/ 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 1,5 % pour les non impactés ;
- 2/ 1<sup>er</sup> février 2005 : mise en place de la grille de salaire ;
- 3/ 1<sup>er</sup> mars 2005 : pause dans le taux horaire suite à la mise en place de la grille ;
- 4/ 1<sup>er</sup> octobre 2005 : 1 % pour les non impactés par le SMIC

La direction s'engage à ouvrir des négociations sur les classifications dans le dernier trimestre 2005.

**Prise en compte de l'ancienneté par la mise en place de congés conventionnels :**

- + 1 jour pour 5 ans de présence,
- + 1 jour pour 8 ans de présence,
- en plus des 2 jours pour 10 ans d'ancienneté.

**Mutuelle OK** pour une mise en place sur le principe de prise en charge actuelle en 2006.

### **Chacun exprime sa position par un tour de table**

◆ **FO** demande l'intégration de l'indemnité nourriture en plus des 5 % des pauses, ce qui sera fait par la direction puisque si la direction va dans le même sens que pour les HCR, elle se verra verser une aide du gouvernement de 114 €uros net par salarié pour l'intégration de la demie nourriture qui est d'une valeur de 67,32 €uros pour un temps complet ?

**114 – 67,32 € = 46,68 € net de bénéfice pour Casino Cafétéria**

Les organisations n'ont même pas à lever le petit doigt pour obtenir l'intégration de la demie nourriture. **La direction est très très demandeuse**, vous comprendrez tout seul le principe de cet accord gagnant !!!

◆ **La CGT** demande de créer une ligne spéciale pour les 5 % des pauses non prises en compte dans le coût horaire avec garantie de réévaluation chaque année pour pérenniser les 5 %.

Là aussi la CGT par ses propositions valide indirectement les propositions de la direction pour la garantie de conserver une ligne à 5 % au regard de la loi cela est impossible. **Que serait les négos si cela se faisait ???** Plus besoin de négocier il y aurait une reconduction tacite du pourcentage tous les ans.

◆ **La CFDT** : la ligne de la Fédération des Services CFDT est la suivante : « nous ne discuterons même pas du projet de remise en cause de l'accord des 35 heures, il est hors de question de valider par des propositions la demande de la direction, nous avons rappelé à la direction que depuis la mise en place des 35 heures il avait bénéficié de toujours plus d'aide, mais qu'apparemment cela encore ne suffit pas ! Nous le constatons avec les propositions faites à la branche de passer d'un taux de majoration de 25 % pour les heures supplémentaires à 15 % tout en augmentant le volume de 180 heures à 280 heures ». Ces propositions sont tout simplement la politique du toujours plus pour les actionnaires payés par ceux qui mouillent la chemise et la remise en cause d'un acquis d'ordre social.

La direction ferait mieux pour juguler le volume d'heures complémentaires (133 789 H de janvier à fin septembre) de proposer la réactualisation des contrats puisque la loi fait obligation à l'employeur de faire la proposition aux salariés.

◆ **Pour l'UNSA, la CFTC et les AUTONOMES** : au vue des propositions, ces organisations en sont au stade de consultation et réserve leurs réponses. Mais déjà, certaines valident le principe proposé par la CGT !!! Là aussi, par leur position, ces organisations soit disant responsables valident la SUPPRESSION DES PAUSES, acquis social, il ne nous reste plus que celui-là !!!

### **Que va-t-on nous supprimer lors de la prochaine NAO ???**

**Les majorations de jours fériés ?**

**Création d'une prime à payer par le salarié pour qu'il puisse travailler à Casino Cafétéria comme au bon vieux temps ?**

Qu'il amène son sac de charbon pour se chauffer sur son lieu de travail !  
Qu'il nettoie les locaux gratuitement après son travail !

Dès réception de cette info, je vous invite à me contacter pour le positionnement de la section et des salariés. Il va de soit que tout ceci doit être communiqué aux salariés par voie d'affichage et organisation de réunion de section et du personnel.

## **Vos délégués CFDT**

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD

) : **06.74.41.79.48**

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE SM

) : **06.12.94.52.69**

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LONS SM

) : **06.71.60.86.63**

Magali VIDAL – Cafétéria NÎMES VIGNOLES

) : **06.62.01.60.95**

7 décembre 2004